

POSTULAT

Auteur Alex Schwestermann, CSPO
Objet Le droit de la population doit être respecté
Date 11.03.2019
Numéro 1.0288

Il est régulièrement fait état de conflits entre citoyens et fonctionnaires. Que ce soit dans le domaine social, entre des responsables ou au plan administratif. Ces citoyens sont traités de manière peu respectueuse et peu scrupuleuse par les employés de l'Etat. On entend régulièrement dire qu'un citoyen a demandé à parler avec un fonctionnaire et son supérieur ou son chef de service. La plupart du temps, cette requête est rejetée au motif que les intéressés ne voient pas en quoi cela pourrait changer l'état de fait entre le citoyen et le service concerné, raison pour laquelle ils renoncent à organiser une telle réunion et considèrent l'affaire comme résolue. C'est là est un non-respect des droits du citoyen. Dans une entreprise privée, si un collaborateur importune un client, celui-ci a droit à un entretien avec le supérieur ou avec le responsable de l'entreprise.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est prié d'octroyer au citoyen un droit de discussion avec le chef de service ou le supérieur direct en cas de conflit entre un citoyen et un employé de l'Etat. Ce droit devrait être clairement inscrit dans une ordonnance.